



Politique contre le harcèlement et la violence

La Canadian Association of Rallysport (CARS) est déterminée à offrir un environnement où les tous les individus sont traités avec respect et dignité. Le harcèlement et la violence n'ont aucune place en rallye au Canada et CARS s'engage à promouvoir un environnement sûr et accueillant pour tous ceux que le rallye concerne.

Le harcèlement ou la violence quelque nature qu'elle soit ne sera toléré de qui que ce soit à un rallye sanctionné par CARS. Cela vaut pour tous les officiels de CARS, bénévoles, compétiteurs et équipiers de service qui pourraient être associés à un de nos rallyes.

CARS est déterminée à éliminer ou, si c'est pratiquement impossible, à contrôler le risque de harcèlement ou de violence. Tout le monde est obligé de faire respecter cette politique et de travailler de concert pour prévenir le harcèlement et la violence en rallye. Les gestes posés hors du cadre de rallyes sanctionnées par CARS, qui peuvent représenter un risque à l'organisation ou à une personne agissant au nom de CARS, à quelque titre que ce soit, pourront aussi entraîner la suspension ou l'exclusion.

Le harcèlement est une représentation, unique ou répétée, d'une conduite, commentaire, intimidation ou geste répréhensible ou indésirable commise par une personne que le plaignant connaît, ou devrait raisonnablement connaître, qui cause ou devrait causer offense ou humiliation, ou affecte négativement la santé, la sécurité ou le bien-être mental. Cela inclut la conduite, les commentaires, l'intimidation ou des gestes fondés sur la race, les croyances religieuses, la couleur, l'incapacité physique ou mentale, l'âge, l'ascendance, le lieu d'origine, le statut marital, la source de revenus, le statut familial, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle et toute sollicitation de faveurs sexuelles ou d'avances sexuelles.

La violence est la conduite, réelle ou imaginée, d'une personne qui cause ou pourrait causer une ou des blessures physiques ou psychologiques, et inclut la violence domestique ou sexuelle.

Pour appuyer cette politique, nous avons mis en place des mesures pour la prévention du harcèlement. Elles incluent des procédures pour protéger les individus des risques de harcèlement et de violence, et un processus pour dénoncer ces incidents ou soulever des inquiétudes.

CARS s'assurera que cette politique et les procédures qui s'y rattachent seront mises en œuvre et tenues à jour.

Les officiels de CARS, élus et nommés, adhèrent à cette politique et à ses procédures. Les organisateurs d'événement devront intégrer cette politique dans leur Règlement particulier, dans leur trousse aux bénévoles et aux fournisseurs de tiers services, ainsi qu'à tous les membres de leur comité organisateur afin de s'assurer que tous ceux qui participent à leur événement sachent que cette politique existe et savent vers qui diriger les rapports d'incidents.

CARS enquêtera et prendra les mesures correctives nécessaires pour tous les incidents et plaintes de harcèlement et de violence de façon juste respectueuse et rapide.

CARS s'engage à respecter la confidentialité de tous ceux concernés dans la mesure du possible. CARS ne dévoilera pas les circonstances entourant une plainte de harcèlement ou de violence, ni le nom des personnes concernées (y compris celui du plaignant, celui de la personne soupçonnée d'avoir causé l'infraction, ainsi que celui des témoins) sauf lorsque ce sera nécessaire dans le cadre de l'enquête, pour remédier à la faute commise, pour informer les parties en cause des résultats de l'enquête et de la décision prise, ou si la loi l'exige.

Aucune personne associée à un événement de CARS ne peut être pénalisée, réprimandée ou critiquée de quelque façon que ce soit lorsqu'elle agit de bonne foi selon la présente politique et ses procédures afférentes dans le règlement de situations concernant le harcèlement et la violence.